



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 7 décembre 2017

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Philippe SOUSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléants : Madame Anne-Marie DUMONT, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI

Procuration : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 17-38 - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE
RELATIF AUX CANTINES**

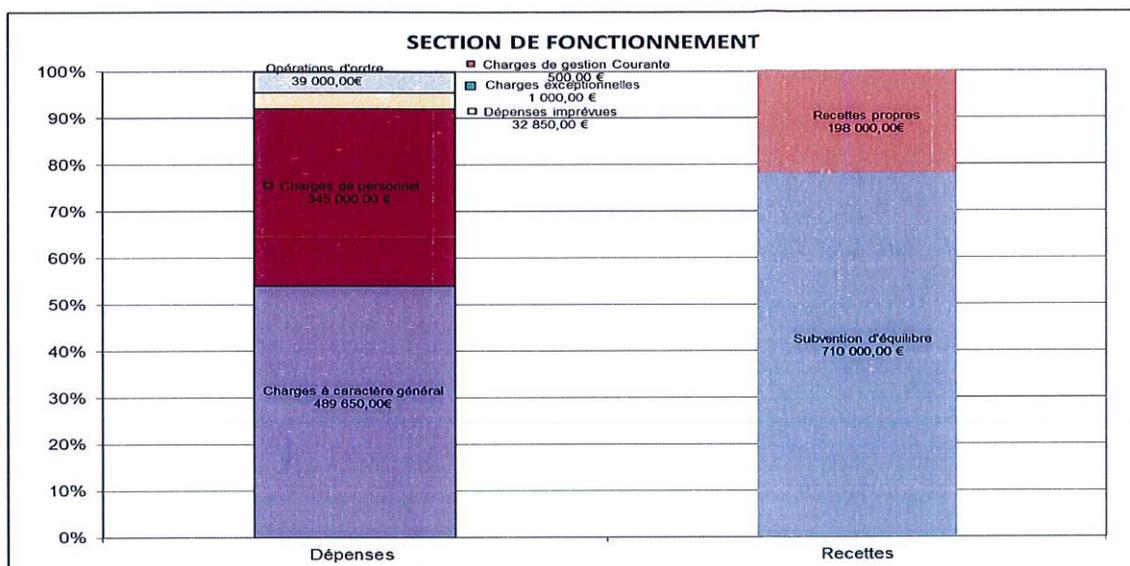
Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

Afin de répondre à l'obligation fiscale de comptabilité distincte et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M. 61, le SDIS 06 doit individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité dans un budget annexe mis en place en 2003.

Le projet de budget primitif du budget annexe relatif aux cantines s'établit en équilibre à 947 000 €.

La section de fonctionnement est arrêtée à 908 000 €. Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les charges de personnel pour 345 000 € et les charges à caractère général pour 489 650 €.

Les recettes réelles proviennent d'une prévision de vente des repas aux personnels dont les tarifs ont été fixés par une délibération du conseil d'administration du 20 décembre 2002 (rapport 02-78) et réévaluée par la délibération du conseil d'administration du 22 juin 2009 (rapport 09-30) relatif à la modification de la valeur faciale des titres repas et des tarifs des cantines. Néanmoins, le volume de ces recettes ne couvrira que 21,81 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Afin de parvenir à l'équilibre, il convient donc d'inscrire à l'article 7552 la prise en charge par le budget primitif du budget principal du déficit s'élevant à 710 000 €.



La section d'investissement arrêtée à 39 000 € permet le maintien à niveau des équipements de mobilier et matériel de cuisine. Ces dépenses sont détaillées dans le rapport du programme d'équipement 2018 qui vous est présenté par ailleurs.

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté, ci-après, en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le présent budget annexe primitif 2018 du budget annexe relatif aux cantines d'un montant total de 947 000 € soit 908 000 € en section de fonctionnement et 39 000 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*


Charles-Ange GINESY

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES
ALPES-MARITIMES

Numéro SIRET : 280 600 511 00263

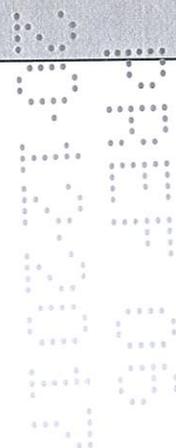
POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE
DES ALPES-MARITIMES

M61

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : 02 SDIS CANTINE

ANNEE 2018



SOMMAIRE

I - Informations générales

- A - Modalités de vote du budget
- B - Exécution du budget de l'exercice précédent

II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble du budget
- A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement
- A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement

- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
- B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement
- B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
- B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
- B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser
- B3 - Section d'investissement - Dépenses financières
- B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement
- B5 - Section d'investissement - Recettes financières
- B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
- B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
- B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
- B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses

IV - Annexes

A - Elements du bilan

- A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2 - Méthodes utilisées
- A3 - Etat des provisions
- A4 - Etat des charges transférées
- A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- B2 - Etat des contrats de crédit-bail
- B3 - Etat des contrats de PPP
- B4 - Etat des engagements donnés
- B5 - Etat des engagements reçus
- B6 - Situation des autorisations de programme
- B7 - Situation des autorisations d'engagement

C - Autres éléments d'information

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

D - Arrêté et signatures

- D - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – Le conseil d'administration a voté le présent budget:

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement
- Sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2
- Avec (3) vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

[...]

II - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (4) de l'exercice précédent.

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre

IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent"

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants

* sans reprise des résultats de l'exercice N-1

* avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

* avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION ou RESULTAT REPORTE	RESULTAT ou SOLDE(A)(3)
TOTAL DU BUDGET				
INVESTISSEMENT				(1)
FONCTIONNEMENT				(2)

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1.

Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1.

Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

CHAP /ART(4)	LIBELLE	DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	(I)
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	(II)

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration



INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A)+(B)	
DEPENSES	RECETTES	SOLDE(B)	Excédent si positif Déficit si négatif	
I+II	III+IV			
I	III			
II	IV			

RESTES A REALISER - RECETTES

CHAP /ARTICLE(4)	LIBELLE	TITRES RESTANT A EMETTRE
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III)
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV)

93
 20
 20
 20
 20

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	39 000,00	39 000,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		39 000,00	39 000,00

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	908 000,00	908 000,00
+		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		908 000,00	908 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		947 000,00	947 000,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	39 000,00		39 000,00		39 000,00	39 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	869 000,00	39 000,00	908 000,00	908 000,00		908 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	908 000,00	39 000,00	947 000,00	908 000,00	39 000,00	947 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT)

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(5) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	489 650,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	345 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		197 750,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		710 000,00
Total gestion des services		835 150,00	907 750,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	32 850,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		250,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		(I) 869 000,00	(II) 908 000,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES: (Recettes réelles - Dépenses réelles)	39 000,00
--	------------------

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	39 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		(III) 39 000,00	(IV)

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(042+023)-R042	39 000,00
---	------------------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	(V)	(VI)
---	------------	-------------

TOTAL DE LA SECTION	(I)+(III)+(V) 908 000,00	(II)+(IV)+(VI) 908 000,00
----------------------------	---------------------------------	----------------------------------

(1) DF023 = RI021, DF042 = RI040, RF042 = DI040, DF043 = RF 043

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2) 37 000,00	(3)
020	DEPENSES IMPREVUES	2 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		(I) 39 000,00	(II)

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT: (Dépenses réelles - Recettes réelles)	39 000,00
---	-----------

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		39 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		(III)	(IV) 39 000,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE À L'EXERCICE = R(040+021)-D040	39 000,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)	39 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	(V)	(VI)
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		(VII)

TOTAL DE LA SECTION	(I)+(III)+(V) 39 000,00	(II)+(IV)+(VI)+(VII) 39 000,00
---------------------	-------------------------	--------------------------------

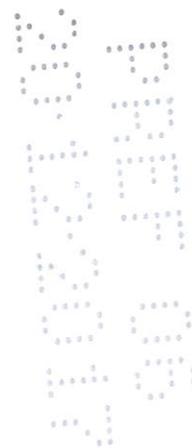
(1) Hors 1068

(2) Y compris les programmes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) RI021 = DF023, RI040=DF042, DI040=RF042, DI041=RI041

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	489 650,00		489 650,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	345 000,00		345 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00		500,00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		39 000,00	39 000,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (ou déstockage)			
022	DEPENSES IMPREVUES	32 850,00		32 850,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	869 000,00	39 000,00	908 000,00

+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

908 000,00

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS Total des programmes d'équipement	(4)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (3)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)	37 000,00		37 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprises)			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
3...	Stocks et en-cours			
020	DEPENSES IMPREVUES	2 000,00		2 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	39 000,00		39 000,00

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61

(3) Hors chapitres programmes

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	197 750,00		197 750,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			710 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	710 000,00		
76	PRODUITS FINANCIERS			250,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	250,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		908 000,00		908 000,00

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

908 000,00

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(4)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		39 000,00	39 000,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
3...	Stocks et en-cours			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			
Recettes d'investissement - Total			39 000,00	39 000,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

III- VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 450,00		489 650,00	489 650,00	489 650,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	509 450,00		489 650,00	489 650,00	489 650,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	313 000,00		345 000,00	345 000,00	345 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200,00		500,00	500,00	500,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	1 200,00		500,00	500,00	500,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	47 081,14		32 850,00	32 850,00	32 850,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	39 412,43		39 000,00	39 000,00	39 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		911 143,57		908 000,00	908 000,00	908 000,00

+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
---------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	908 000,00
---	------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (=RAR+vote)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	197 150,00		197 750,00	197 750,00	197 750,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	528 000,00		710 000,00	710 000,00	710 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600,00		250,00	250,00	250,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
Recettes de fonctionnement - Total		725 750,00		908 000,00	908 000,00	908 000,00

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	
---------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	908 000,00
---	------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 450,00	489 650,00	489 650,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	13 000,00	13 000,00	13 000,00
60623	ALIMENTATION	167 000,00	166 000,00	166 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 100,00	7 000,00	7 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00	2 500,00	2 500,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 300,00	1 000,00	1 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	280 150,00	265 150,00	265 150,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00	2 000,00	2 000,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENTS PUBLICS	15 000,00	12 000,00	12 000,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6156	MAINTENANCE	6 400,00	6 500,00	6 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	3 000,00	3 000,00	3 000,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	500,00	500,00	500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	313 000,00	345 000,00	345 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	3 183,00	3 281,00	3 281,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 609,00	1 667,00	1 667,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	166 970,00	184 168,00	184 168,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 247,00	4 503,00	4 503,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	42 515,00	56 948,00	56 948,00
64131	REMUNERATION	3 187,00	3 068,00	3 068,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	31 367,00	32 308,00	32 308,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	59 665,00	58 810,00	58 810,00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	257,00	247,00	247,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200,00	500,00	500,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 200,00	500,00	500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A)=(011+012+65+014)	823 650,00	835 150,00	835 150,00
66	CHARGES FINANCIERES(B)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(C)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES(E)	47 081,14	32 850,00	32 850,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES= A+B+C+D+E	871 731,14	869 000,00	869 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(3)	39 412,43	39 000,00	39 000,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES(3)	39 412,43	39 000,00	39 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	39 412,43	39 000,00	39 000,00
	<i>(=Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</i>			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE <i>(=Total des opérations réelles et d'ordre)</i>	911 143,57	908 000,00	908 000,00

RESTES A REALISER N-1 (3)

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)
--

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	908 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
=Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	197 150,00	197 750,00	197 750,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	150,00	500,00	500,00
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	197 000,00	197 250,00	197 250,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	528 000,00	710 000,00	710 000,00
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	528 000,00	710 000,00	710 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
	TOTAL GESTION DES SERVICES(A)=(70+74+75+013)	725 150,00	907 750,00	907 750,00
76	PRODUITS FINANCIERS(B)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(C)	600,00	250,00	250,00
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	600,00	200,00	200,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		50,00	50,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(D)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D	725 750,00	908 000,00	908 000,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	725 750,00	908 000,00	908 000,00

RESTES A REALISER N-1 (3)

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

908 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
=Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

III
B

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire, budget précédent précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président (1)	Vote du conseil (2) d'administration	TOTAL
Dépenses d'équipement	67 431,68		37 000,00	37 000,00	37 000,00
- Non individualisées en programmes d'équipement	67 431,68		37 000,00	37 000,00	37 000,00
- avec AP/CP					
- hors AP/CP	67 431,68		37 000,00	37 000,00	37 000,00
- Individualisées en programmes d'équipement					
- avec AP/CP					
- hors AP/CP					
Subventions d'équipement à verser (c/204)					
- avec AP/CP					
- hors AP/CP					
Opérations pour compte de tiers					
Dépenses financières	2 311,52		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<i>040 Opérations d'ordre entre sections (page II B8)</i>					
<i>041 Opérations patrimoniales</i>					
Dépenses d'investissement - Total	69 743,20		39 000,00	39 000,00	39 000,00

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président (1)	Vote du conseil (2) d'administration	TOTAL (=RAR+vote)
Recettes d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Recettes financières					
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	39 412,43		39 000,00	39 000,00	39 000,00
<i>041 Opérations patrimoniales</i>					
Recettes d'investissement - Total	39 412,43		39 000,00	39 000,00	39 000,00

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

39 000,00

(1) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



III- VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap/ /art.(1)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

B
1
2
B
1
2
B
1
2
B
1
2
B
1
2

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENTS	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :.....

LIBELLE :...

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap./ Art.(1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N- 1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration
DEPENSES				(a)		(b)
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçue en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N- 1	Proposition du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)			(c)		(d)
13	Subvention d'investissement (sauf 138)				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées(3)				
...					
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçue en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					

Solde = (c + d) - (a + b) (4)	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(3) Sauf 165, 166 et 16449

(4) Indiquer le signe algébrique

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTSSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENTS	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :.....

LIBELLE :...

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap./ Art.(1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N- 1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration
DEPENSES				(a)		(b)
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N- 1	Proposition du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)			(c)		(d)
13	Subvention d'investissement (sauf 138)				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées (3)				
...					
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					

Solde = (c + d) - (a + b) (4)	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(3) Sauf 165, 166 et 16449

(4) Indiquer le signe algébrique

III- VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap./ /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
------------------------	---------	-------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

B
2
B
2
B
2
B
2
B
2

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B3

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	2 311,52		2 000,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	2 311,52		2 000,00	2 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

B
3
B
3
B
3

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
TOTAL					
13	Subventions d'investissement (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées (2)				
20	Immobilisations incorporelles (3)				
204	Subventions d'équipement versées (3)				
21	Immobilisations corporelles (3)				
22	Immobilisations reçues en affectation (3)				
23	Immobilisations en cours (3)				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B5

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
TOTAL					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits de cessions d'immobilisations				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

03
 04
 05
 06
 07
 08
 09
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3)(4)				
	TOTAL RECETTES (3)(4)				

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
040	<i>DEPENSES (2)</i>			
040	<i>RECETTES (2)</i>	39 412,43	39 000,00	39 000,00
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	351,00	351,00	351,00
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTAL GENERALES	19 843,00	19 843,00	19 843,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	109,00	109,00	109,00
28184	MOBILIER	748,00	839,00	839,00
28188	AUTRES	18 361,43	17 858,00	17 858,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023

93
93
93
93
93
93

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)			
041	RECETTES (2)			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

041
041
041
041
041

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	2 000,00	2 000,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	2 000,00	2 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 000,00			2 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

2018
2019
2020
2021
2022

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		39 000,00	39 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		39 000,00	39 000,00
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	351,00	351,00
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTAL GENERALES	19 843,00	19 843,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	109,00	109,00
28184	MOBILIER	839,00	839,00
28188	AUTRES	17 858,00	17 858,00
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 de l'exercice (4)(5)	Affectation R0168 de l'exercice précédent (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	39 000,00				39 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	2 000,00
Ressources propres disponibles (IV)	39 000,00
Solde (V = IV-II)(5)	37 000,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.



IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2018	Montant des tirages N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû à la date du vote du budget
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ord ,

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

2023/2024

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)															
[...]															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (total)															
[...]															
1643 Emprunts en devises (total)															
[...]															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
[...]															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
[...]															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1675 Dettes pour MEIP et PPP (total)															
[...]															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
[...]															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
[...]															
1682 Bons à moyen terme négociables															
[...]															
1687 Autres dettes (total)															
[...]															
Total général															

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB/C15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget(14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
[...]														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)														
[...]														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
[...]														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
[...]														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
[...]														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
[...]														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
[...]														
1687 Autres dettes (total)														
[...]														
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque réplu élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéfiques	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après coupures éventuelles (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadre (floor) (A)														
[.]														
[.]														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
[.]														
[.]														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
[.]														
[.]														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 (cap) (D)														
[.]														
[.]														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[.]														
[.]														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
[.]														
[.]														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 698.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

2018

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV
A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2018	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[...]													
Taux variable simple (total)													
[...]													
Taux complexe (total) (2)													
[...]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap (), tunnel (), tunnel (), tunnel ()

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

2023/2024

IV - ANNEXES

	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768				
Taux fixe (total)											
[...]											
Taux variable simple (total)											
[...]											
Taux complexe (total) (2)											
[...]											
Total											

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2003345

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		
A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)		

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index(8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	capital		
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)																	
[...]																	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)																	
[...]																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex. : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

2023

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Capital restant dû au 01/01/2018	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Taux act.							Contrat initial
[...]																
Total																

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : <u>Voir rapport n°16-4 : Modification de la nomenclature des biens meubles qui peuvent être imputés en section d'investissement</u>	14/01/2016 Rapport n° 16-04
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	<p>Bâtiments : Agencement Bâtiments Construction Bâtiments</p> <p>Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier Matériel de bureau Mat. Électrique / Electronique</p> <p>Matériels Incendie et Secours : Matériel santé Matériel Incendie et secours Cellule Amovible Spécialisée</p> <p>Matériel informatique : Périphériques Info- Poste de travail Info- Système centraux</p> <p>Matériels divers : Mat Classiques Mat Electrique / Electronique Mat Spécifiques Mat Transmissions</p> <p>Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID,VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE GCA, SEMI REMORQUE MRP Autres Vehicule /Secours VRM VSAB Garantie décennale EPA</p> <p>Véhicules Divers : Voitures</p> <p>Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR EPA, EPSA, EPC</p> <p>Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA</p> <p>Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE) VL , VTP</p> <p>Logiciels : logiciels d'application et progiciels Logiciels bureautiques</p> <p>Projet de refonte du système opérationnel et evolution des reseaux radioélectriques et de communication opérationnelles (SIOP)</p>	<p>15 ans</p> <p>30 ans</p> <p>15 ans</p> <p>10 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>10 ans</p> <p>15 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>5 ans</p> <p>20 ans</p> <p>15 ans</p> <p>15 ans</p> <p>17 ans</p> <p>20 ans</p> <p>10 ans</p> <p>6 ans</p> <p>8 ans</p> <p>5 ans</p> <p>10 ans</p> <p>17 ans</p> <p>20 ans</p> <p>20 ans</p> <p>20 ans</p> <p>12 ans</p> <p>8 ans</p> <p>3 ans</p> <p>15 ans</p> <p>18 Février 1998 Rapport n°98-08</p> <p>23 juin 2016 Rapport n°16-32</p> <p>11 juin 2010 Rapport n°10-13</p> <p>14 octobre 2010 Rapport n°10-45</p>

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/2018 ET PROVISIONS NOUVELLES		A3

Nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018 B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C-D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
[...]						
Provisions pour pertes de change						
[...]						
Provisions pour grosses réparations						
[...]						
Autres provisions pour risques						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
[...]						
- des stocks						
[...]						
- des comptes de tiers						
[...]						
- des comptes financiers						
[...]						
TOTAL						

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV						
A4						
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
						Solde (1)
	TOTAL					
	[...]					

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
						Solde (1)
	TOTAL					
	[...]					

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

2023-24

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

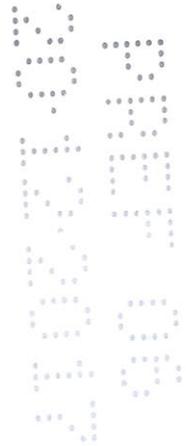
N° opération :	[...]/Intitulé de l'opération :	Date de délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2018 (2)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)		
	[...] (5)		
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		
	Annulations sur dépenses (c) (6)		
	Dépenses nettes (a - c)		
	RECETTE (b)		
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		
	040 Financement par le mandataire		
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers		
	Annulations sur recettes (d) (6)		
	Recettes nettes (b - d)		

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
- (4) Total = restes à réaliser N-1 + nouveaux crédits votés
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET <small>(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)</small>	B1

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
	[...]				
FONCTIONNEMENT					
	[...]				

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV - ANNEXES

IV	
B2	
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)	

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant des redevances restant à courir					Total (1)	
				Montant de la redevance de l'exercice	N+1	N+2	N+3	N+4		Cumul restant
Crédits-bails mobiliers										
[...]										
Crédits-bails immobiliers										
[...]										
TOTAL										

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

30/03/2023

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B3

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[...]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/2018.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

2018/01/01

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/2018	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	[..]						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	[..]						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	[..]						
	Engagements reçus des entreprises						
	[..]						
	TOTAL						

2018
 2017
 2016
 2015
 2014
 2013
 2012
 2011
 2010
 2009
 2008
 2007
 2006
 2005
 2004
 2003
 2002
 2001
 2000
 1999
 1998
 1997
 1996
 1995
 1994
 1993
 1992
 1991
 1990
 1989
 1988
 1987
 1986
 1985
 1984
 1983
 1982
 1981
 1980
 1979
 1978
 1977
 1976
 1975
 1974
 1973
 1972
 1971
 1970
 1969
 1968
 1967
 1966
 1965
 1964
 1963
 1962
 1961
 1960
 1959
 1958
 1957
 1956
 1955
 1954
 1953
 1952
 1951
 1950
 1949
 1948
 1947
 1946
 1945
 1944
 1943
 1942
 1941
 1940
 1939
 1938
 1937
 1936
 1935
 1934
 1933
 1932
 1931
 1930
 1929
 1928
 1927
 1926
 1925
 1924
 1923
 1922
 1921
 1920
 1919
 1918
 1917
 1916
 1915
 1914
 1913
 1912
 1911
 1910
 1909
 1908
 1907
 1906
 1905
 1904
 1903
 1902
 1901
 1900
 1899
 1898
 1897
 1896
 1895
 1894
 1893
 1892
 1891
 1890
 1889
 1888
 1887
 1886
 1885
 1884
 1883
 1882
 1881
 1880
 1879
 1878
 1877
 1876
 1875
 1874
 1873
 1872
 1871
 1870
 1869
 1868
 1867
 1866
 1865
 1864
 1863
 1862
 1861
 1860
 1859
 1858
 1857
 1856
 1855
 1854
 1853
 1852
 1851
 1850
 1849
 1848
 1847
 1846
 1845
 1844
 1843
 1842
 1841
 1840
 1839
 1838
 1837
 1836
 1835
 1834
 1833
 1832
 1831
 1830
 1829
 1828
 1827
 1826
 1825
 1824
 1823
 1822
 1821
 1820
 1819
 1818
 1817
 1816
 1815
 1814
 1813
 1812
 1811
 1810
 1809
 1808
 1807
 1806
 1805
 1804
 1803
 1802
 1801
 1800
 1799
 1798
 1797
 1796
 1795
 1794
 1793
 1792
 1791
 1790
 1789
 1788
 1787
 1786
 1785
 1784
 1783
 1782
 1781
 1780
 1779
 1778
 1777
 1776
 1775
 1774
 1773
 1772
 1771
 1770
 1769
 1768
 1767
 1766
 1765
 1764
 1763
 1762
 1761
 1760
 1759
 1758
 1757
 1756
 1755
 1754
 1753
 1752
 1751
 1750
 1749
 1748
 1747
 1746
 1745
 1744
 1743
 1742
 1741
 1740
 1739
 1738
 1737
 1736
 1735
 1734
 1733
 1732
 1731
 1730
 1729
 1728
 1727
 1726
 1725
 1724
 1723
 1722
 1721
 1720
 1719
 1718
 1717
 1716
 1715
 1714
 1713
 1712
 1711
 1710
 1709
 1708
 1707
 1706
 1705
 1704
 1703
 1702
 1701
 1700
 1699
 1698
 1697
 1696
 1695
 1694
 1693
 1692
 1691
 1690
 1689
 1688
 1687
 1686
 1685
 1684
 1683
 1682
 1681
 1680
 1679
 1678
 1677
 1676
 1675
 1674
 1673
 1672
 1671
 1670
 1669
 1668
 1667
 1666
 1665
 1664
 1663
 1662
 1661
 1660
 1659
 1658
 1657
 1656
 1655
 1654
 1653
 1652
 1651
 1650
 1649
 1648
 1647
 1646
 1645
 1644
 1643
 1642
 1641
 1640
 1639
 1638
 1637
 1636
 1635
 1634
 1633
 1632
 1631
 1630
 1629
 1628
 1627
 1626
 1625
 1624
 1623
 1622
 1621
 1620
 1619
 1618
 1617
 1616
 1615
 1614
 1613
 1612
 1611
 1610
 1609
 1608
 1607
 1606
 1605
 1604
 1603
 1602
 1601
 1600
 1599
 1598
 1597
 1596
 1595
 1594
 1593
 1592
 1591
 1590
 1589
 1588
 1587
 1586
 1585
 1584
 1583
 1582
 1581
 1580
 1579
 1578
 1577
 1576
 1575
 1574
 1573
 1572
 1571
 1570
 1569
 1568
 1567
 1566
 1565
 1564
 1563
 1562
 1561
 1560
 1559
 1558
 1557
 1556
 1555
 1554
 1553
 1552
 1551
 1550
 1549
 1548
 1547
 1546
 1545
 1544
 1543
 1542
 1541
 1540
 1539
 1538
 1537
 1536
 1535
 1534
 1533
 1532
 1531
 1530
 1529
 1528
 1527
 1526
 1525
 1524
 1523
 1522
 1521
 1520
 1519
 1518
 1517
 1516
 1515
 1514
 1513
 1512
 1511
 1510
 1509
 1508
 1507
 1506
 1505
 1504
 1503
 1502
 1501
 1500
 1499
 1498
 1497
 1496
 1495
 1494
 1493
 1492
 1491
 1490
 1489
 1488
 1487
 1486
 1485
 1484
 1483
 1482
 1481
 1480
 1479
 1478
 1477
 1476
 1475
 1474
 1473
 1472
 1471
 1470
 1469
 1468
 1467
 1466
 1465
 1464
 1463
 1462
 1461
 1460
 1459
 1458
 1457
 1456
 1455
 1454
 1453
 1452
 1451
 1450
 1449
 1448
 1447
 1446
 1445
 1444
 1443
 1442
 1441
 1440
 1439
 1438
 1437
 1436
 1435
 1434
 1433
 1432
 1431
 1430
 1429
 1428
 1427
 1426
 1425
 1424
 1423
 1422
 1421
 1420
 1419
 1418
 1417
 1416
 1415
 1414
 1413
 1412
 1411
 1410
 1409
 1408
 1407
 1406
 1405
 1404
 1403
 1402
 1401
 1400
 1399
 1398
 1397
 1396
 1395
 1394
 1393
 1392
 1391
 1390
 1389
 1388
 1387
 1386
 1385
 1384
 1383
 1382
 1381
 1380
 1379
 1378
 1377
 1376
 1375
 1374
 1373
 1372
 1371
 1370
 1369
 1368
 1367
 1366
 1365
 1364
 1363
 1362
 1361
 1360
 1359
 1358
 1357
 1356
 1355
 1354
 1353
 1352
 1351
 1350
 1349
 1348
 1347
 1346
 1345
 1344
 1343
 1342
 1341
 1340
 1339
 1338
 1337
 1336
 1335
 1334
 1333
 1332
 1331
 1330
 1329
 1328
 1327
 1326
 1325
 1324
 1323
 1322
 1321
 1320
 1319
 1318
 1317
 1316
 1315
 1314
 1313
 1312
 1311
 1310
 1309
 1308
 1307
 1306
 1305
 1304
 1303
 1302
 1301
 1300
 1299
 1298
 1297
 1296
 1295
 1294
 1293
 1292
 1291
 1290
 1289
 1288
 1287
 1286
 1285
 1284
 1283
 1282
 1281
 1280
 1279
 1278
 1277
 1276
 1275
 1274
 1273
 1272
 1271
 1270
 1269
 1268
 1267
 1266
 1265
 1264
 1263
 1262
 1261
 1260
 1259
 1258
 1257
 1256
 1255
 1254
 1253
 1252
 1251
 1250
 1249
 1248
 1247
 1246
 1245
 1244
 1243
 1242
 1241
 1240
 1239
 1238
 1237
 1236
 1235
 1234
 1233
 1232
 1231
 1230
 1229
 1228
 1227
 1226
 1225
 1224
 1223
 1222
 1221
 1220
 1219
 1218
 1217
 1216
 1215
 1214
 1213
 1212
 1211
 1210
 1209
 1208
 1207
 1206
 1205
 1204
 1203
 1202
 1201
 1200
 1199
 1198
 1197
 1196
 1195
 1194
 1193
 1192
 1191
 1190
 1189
 1188
 1187
 1186
 1185
 1184
 1183
 1182
 1181
 1180
 1179
 1178
 1177
 1176
 1175
 1174
 1173
 1172
 1171
 1170
 1169
 1168
 1167
 1166
 1165
 1164
 1163
 1162
 1161
 1160
 1159
 1158
 1157
 1156
 1155
 1154
 1153
 1152
 1151
 1150
 1149
 1148
 1147
 1146
 1145
 1144
 1143
 1142
 1141
 1140
 1139
 1138
 1137
 1136
 1135
 1134
 1133
 1132
 1131
 1130
 1129
 1128
 1127
 1126
 1125
 1124
 1123
 1122
 1121
 1120
 1119
 1118
 1117
 1116
 1115
 1114
 1113
 1112
 1111
 1110
 1109
 1108
 1107
 1106
 1105
 1104
 1103
 1102
 1101
 1100
 1099
 1098
 1097
 1096
 1095
 1094
 1093
 1092
 1091
 1090
 1089
 1088
 1087
 1086
 1085
 1084
 1083
 1082
 1081
 1080
 1079
 1078
 1077
 1076
 1075
 1074
 1073
 1072
 1071
 1070
 1069
 1068
 1067
 1066
 1065
 1064
 1063
 1062
 1061
 1060
 1059
 1058
 1057
 1056
 1055
 1054
 1053
 1052
 1051
 1050
 1049
 1048
 1047
 1046
 1045
 1044
 1043
 1042
 1041
 1040
 1039
 1038
 1037
 1036
 1035
 1034
 1033
 1032
 1031
 1030
 1029
 1028
 1027
 1026
 1025
 1024
 1023
 1022
 1021
 1020
 1019
 1018
 1017
 1016
 1015
 1014
 1013
 1012
 1011
 1010
 1009
 1008
 1007
 1006
 1005
 1004
 1003
 1002
 1001
 1000
 999
 998
 997
 996
 995
 994
 993
 992
 991
 990
 989
 988
 987
 986
 985
 984
 983
 982
 981
 980
 979
 978
 977
 976
 975
 974
 973
 972
 971
 970
 969
 968
 967
 966
 965
 964
 963
 962
 961
 960
 959
 958
 957
 956
 955
 954
 953
 952
 951
 950
 949
 948
 947
 946
 945
 944
 943
 942
 941
 940
 939
 938
 937
 936
 935
 934
 933
 932
 931
 930
 929
 928
 927
 926
 925
 924
 923
 922
 921
 920
 919
 918
 917
 916
 915
 914
 913
 912
 911
 910
 909
 908
 907
 906
 905
 904
 903
 902
 901
 900
 899
 898
 897
 896
 895
 894
 893
 892
 891
 890
 889
 888
 887
 886
 885
 884
 883
 882
 881
 880
 879
 878
 877
 876
 875
 874
 873
 872
 871
 870
 869
 868
 867
 866
 865
 864
 863
 862
 861
 860
 859
 858
 857
 856
 855
 854
 853
 852
 851
 850
 849
 848
 847
 846
 845
 844
 843
 842
 841
 840
 839
 838
 837
 836
 835
 834
 833
 832
 831
 830
 829
 828
 827
 826
 825
 824
 823
 822
 821
 820
 819
 818
 817
 816
 815
 814
 813
 812
 811
 810
 809
 808
 807
 806
 805
 804
 803
 802
 801
 800
 799
 798
 797
 796
 795
 794
 793
 792
 791
 790
 789
 788
 787
 786
 785
 784
 783
 782
 781
 780
 779
 778
 777
 776
 775
 774
 773
 772
 771
 770
 769
 768
 767
 766
 765
 764
 763
 762
 761
 760
 759
 758
 757
 756
 755
 754
 753
 752
 751
 750
 749
 748
 747
 746
 745
 744
 743
 742
 741
 740
 739
 738
 737
 736
 735
 734
 733
 732
 731
 730
 729
 728
 727
 726
 725
 724
 723
 722
 721
 720
 719
 718
 717
 716
 715
 714
 713
 712
 711
 710
 709
 708
 707
 706
 705
 704
 703
 702
 701
 700

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME		B6

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	
[...]							
TOTAL							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

2018-2019
2019-2020

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		B7

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2018) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							
TOTAL							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

202303
202303

IV – ANNEXES BUDGET CANTINE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 1/01/2018	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Administrateur territorial hors classe	A						
Administrateur territorial	A						
Directeur territorial	A						
Attaché principal	A						
Attaché	A						
Rédacteur principal de 1ère classe	B						
Rédacteur principal de 2ème classe	B						
Rédacteur	B						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C						
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C						
Adjoint administratif de 1ère classe	C						
Adjoint administratif de 2ème classe	C						
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur en chef de classe normale	A						
Ingénieur principal	A						
Ingénieur	A						
Technicien principal de 1ère classe	B						
Technicien principal de 2ème classe	B						
Technicien	B						
Agent de maîtrise principal	C	1		1	1		1
Agent de maîtrise	C	2		2	2		2
Adjoint technique principal de 1ère classe	C						
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique	C	5		5	5		5
FILIERE SOCIALE (d)							
[.]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[.]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[.]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[.]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[.]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[.]							
FILIERE POLICE (j)							
[.]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[.]							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		10		10	10		10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories: A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complets sont comptabilisés à hauteur de quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année:

ETPT = Effectifs physiques quotité de temps de travail période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT;

un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex CDD de six mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8%/12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

				IV	
		AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 1/01/2018		C1	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico-technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

SPP : Sapeur-Pompier Professionnel

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a-": article 3, 1er alinéa; accroissement temporaire d'activité.

3-b-": article 3, 2ème alinéa; accroissement saisonnier d'activité.

3-1-": remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2-": vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1-": absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2-": absence de cadre d'emplois de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3-": emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4-": emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5-": emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4-": article 21 de la loi n°2012-347; contrat à durée indéterminée obligatoire proposée à un agent contractuel.

38-": article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47-": article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110-": article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

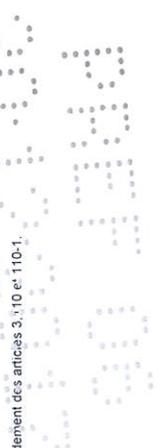
110-1-": collaborateurs de groupes d'élus

A-": autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrat aidés").

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 10 et 110-1.



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)	IV C2
--	----------------------------

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public a (1).
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
[...] -				
Détention d'une part du capital				
[...] -				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
[...] -				
Subventions supérieures à 75000 ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
[...] -				
Autres				
[...] -				

(1) Siège de l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

2023103
10 33 34

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
[...]			
Autres organismes de regroupement			
[...]			

2023
 2024
 2025
 2026
 2027
 2028
 2029
 2030

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
[...]					

2023
2024
2025
2026
2027

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS
UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
[...]						

2023

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]				

03
 04
 05
 06
 07
 08
 09
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 00